



**Centre Communal
d'Action Sociale**

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02
Fax 04 50 64 69 21
Contact@mairie-rumilly74.fr
www.mairie-rumilly74.fr

Rumilly, le 23 juin 2025.

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly du 23 juin 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 10 juin 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents

PRÉSENTS : Mmes Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Astrid CROENNE, Béatrice CHAUVETET, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Edwige LABORIER, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

PROCURATIONS : /

EXCUSÉS : MM. Christian DULAC et Daniel GIRODIN,
Mmes Monique BONANSEA et Liliane DEBERNARDI

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée secrétaire de séance.

Liste des délibérations prises par le conseil d'administration du 23 juin 2025

::



Les délibérations prises au cours de la présente séance sont les suivantes :

➤ **Délibération n° 2025-06-01**

Objet : Convention de mise à disposition de moyens, du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2027, à intervenir entre le CCAS et la commune de Rumilly, pour le lieu d'accueil enfants parents et la crèche Croq'Lune,

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 2025-06-02**

Objet : Analyse des besoins sociaux 2025 : « Offre d'accueil petite enfance »

Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 2025-06-11**

Objet : Convention conclue entre l'Etat et le CCAS de Rumilly dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire

Approuvée à l'unanimité.

**La Vice-présidente du CCAS,
Astrid CROENNE**

